


HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes



Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme d'études en architecture

- École nationale supérieure d'architecture de Lyon

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'établissement

L'École nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) est un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication sous statut d'établissement national public à caractère administratif. Elle a été fondée en 1969 et initialement installée dans l'Ouest lyonnais à Écully. En 1988, elle s'est implantée dans l'Est lyonnais à Vaulx-en-Velin. Le bâtiment qu'elle occupe depuis 1988 jouxte l'École nationale de travaux publics de l'état (ENTPE). Il a été construit par deux jeunes architectes issus de l'école et spécifiquement conçu pour accueillir une école d'architecture.

Avec les écoles nationales supérieures d'architecture de Saint-Étienne (ENSASE) et de Grenoble (ENSAG), la région Rhône-Alpes compte trois écoles d'architecture, tandis que des régions comme la Bourgogne ou la Franche-Comté n'en possèdent aucune. À noter qu'avec la future région Rhône-Alpes-Auvergne viendra s'ajouter l'école nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF). À noter également l'ouverture à Lyon à la rentrée 2014 d'une école privée d'architecture (Confluence), proche du modèle de l'École spéciale d'architecture (ESA) de Paris. L'école est membre associé de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon.

Comme les 20 autres écoles sous même statut, l'ENSAL délivre le diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence, le diplôme d'état d'architecte (DEA) conférant le grade de master et le diplôme d'habilitation de l'architecte diplômé d'état à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) qui autorise l'inscription à l'Ordre des architectes et l'exercice de la profession réglementée d'architecte. Elle délivre également le doctorat en architecture.

Profitant du voisinage de l'ENTPE, l'école a construit avec trois écoles d'ingénieur lyonnaises (ENTPE, INSA (Institut national des sciences appliquées) et ECL (Ecole centrale de Lyon)) des double cursus architecte-ingénieur et ingénieur-architecte qui permettent d'obtenir à Bac+7 le DEA et le diplôme d'ingénieur. Cette formation est sanctionnée en interne par un diplôme d'établissement (DEAI, diplôme d'études en architecture et en ingénierie).

La particularité de l'ENSAL réside dans son fort investissement dans la formation professionnelle continue. Elle est la seule école à offrir chaque année cette voie d'accès aux cycles de formation menant au DEEA et au DEA.

Périmètre de la formation

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'ENSA de Lyon est implantée 3 rue Maurice Audin BP170, 69512 VAULX-EN-VELIN.

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation du diplôme

Le diplôme d'études en architecture (DEEA) est régi par les articles R672-1 à R672-14 du Code de l'éducation et par l'arrêté ministériel du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation dans les écoles d'architecture.

Le cycle DEEA est ouvert aux titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel de toutes séries. Il permet à l'étudiant d'acquérir les bases d'une culture architecturale, de la compréhension et de la pratique du projet architectural, des processus de conception. Il lui permet également de s'orienter vers d'autres formations d'enseignement supérieur. De fait, il fonctionne pour l'essentiel comme cycle d'accès au 2^{ème} cycle conduisant à la délivrance du DEA.

Les enseignements sont centrés sur un 1^{er} apprentissage du projet architectural et urbain, et associatif, à cet enseignement du projet, des enseignements artistiques, scientifiques et techniques, sociologiques et urbanistiques. Le cursus est organisé en six semestres et centré sur l'enseignement du projet.

Des dispositions particulières régissent l'accès au DEEA par la voie de la formation continue : les acquis professionnels font l'objet d'une validation et le cursus est limité à quatre semestres. Le diplôme n'est pas accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Synthèse de l'évaluation

Appréciation globale :

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation vise à faire acquérir les bases d'une culture architecturale, de la compréhension et de la pratique du projet architectural et des processus de conception, afin notamment de permettre aux étudiants leur orientation ultérieure, principalement en cycle DEA mais aussi en réorientation. Pour cela, elle développe les savoir-faire de la représentation architecturale, les capacités d'analyse multicritères à différentes échelles, l'expérimentation et la rigueur de la méthode scientifique, la culture générale architecturale et la prise de conscience de la position et des responsabilités éthiques et sociétales de l'architecte, sans toutefois qu'apparaissent clairement les approches du développement durable. L'école s'interroge sur l'adéquation effective de ces compétences au regard des exigences d'entrée en cycle DEA. Cette adéquation est donc à vérifier.

Pour les étudiants, la formation est structurée en six semestres validés chacun par 30 crédits ECTS. La place consacrée à l'apprentissage du projet augmente progressivement et est affectée d'environ la moitié des crédits. Les UE (unités d'enseignement) constituent des ensembles de compétences cohérents. Dans les quatre derniers semestres, il existe une option à choisir parmi 12 possibles. L'organisation des semestres a été révisée pour mieux tenir compte des besoins des étudiants. Le cycle se termine par la production d'un rapport d'étude.

Pour les stagiaires de la formation continue, du fait de la validation des acquis professionnels et de l'épreuve d'admission, la formation comporte seulement quatre semestres (S3 à S6) qui privilégie des pédagogies ouvertes (ateliers, séminaires) et dont le contenu est assez différent du cursus étudiant. De ce fait, il est à vérifier qu'ils acquièrent les mêmes compétences que les étudiants.

La mutualisation interne, inhérente à la formation, a été renforcée depuis 2014 par une démarche de co-construction disciplinaire. De nombreux modules associent ainsi des enseignants de plusieurs champs disciplinaires. L'absence de mutualisations externes ne permet pas de bénéficier des ressources du pôle lyonnais. L'enseignement des langues, qui n'est pas présent dans tous les semestres, est insuffisant au regard des exigences du monde professionnel et scientifique actuel.

Les stages s'en tiennent au minimum de six semaines, ce qui pourrait être augmenté. Les objectifs et les modalités de chaque stage sont bien définis, mais trop peu d'enseignants sont impliqués dans leur suivi. Seuls les quatre enseignants du Groupement pédagogique des stages (GPS) ont en charge le suivi de la totalité des stages des deux cycles DEEA et DEA.

Les flux d'entrée annuels sont de 100 à 110 étudiants, dont environ plus de deux tiers sont titulaires du baccalauréat scientifique. 500 dossiers sont présélectionnés sur la base des notes au baccalauréat de français parmi les quelque 2000 demandes. L'admission se fait ensuite sur la base d'un test pluridisciplinaire (architecture, arts, mathématiques, représentation dans l'espace). Le haut niveau de culture générale que requiert le test peut être la cause de la faible ouverture sociale des promotions. La formation continue recrute annuellement 15 à 20 stagiaires engagés dans la vie professionnelle sur la base d'une épreuve d'admissibilité.

- Dispositifs d'aide à la réussite

L'école a mis en place des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des nouveaux étudiants qui s'avèrent efficaces : 90% de réussite en 1^{ère} année. Toutefois, seuls 75% des étudiants obtiennent le DEEA en trois ans.

Les étudiants disposent de plusieurs référents (délégués de promotion, coordonnateurs de cycle, référents administratifs). Les stagiaires de la formation continue bénéficient de mises à niveau, notamment en culture architecturale.

Hormis les informations générales offertes aux étudiants, il n'existe aucun dispositif d'aide à l'orientation. Les demandes de réorientation restent faibles, du fait de la très forte proportion d'étudiants poursuivant en DEA dans l'école.

La mobilité internationale n'est pas prévue dans le cycle DEEA. L'ouverture internationale existe néanmoins sur la base des approches internationales des enseignements (histoire, cultures, etc.), des contacts avec enseignants et élèves étrangers. Une journée internationale des mobilités en 3^{ème} année assure une préparation pour les candidats à une mobilité en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle. L'école souhaite développer l'ouverture internationale du cycle. Elle pourrait le faire par des voyages d'études à l'étranger et des stages internationaux.

- Insertion professionnelle et poursuite d'études

L'attractivité est importante (2000 demandes initiales), même s'il est difficile de mesurer l'attractivité propre du DEEA de l'ENSAL (de nombreux candidats demandent plusieurs écoles). On notera que seulement la moitié des entrants sont rhônalpins, ce qui dénote une bonne attractivité nationale de l'école. Les journées portes ouvertes connaissent une importante affluence. La formation continue est également très attractive, l'ENSAL étant la seule des 22 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) à ouvrir cette voie d'accès chaque année.

Si le taux de réussite global est satisfaisant (les flux annuels de diplômés sont comparables aux flux entrants en 1^{ère} année), seuls les 3/4 de chaque promotion ont obtenu le DEEA en trois ans.

Il n'existe pas de dispositif d'analyse du devenir des diplômés, principalement du fait que la quasi-totalité poursuit en cycle DEA. Pour les autres, il s'agit de poursuite d'études en réorientation et non d'insertion professionnelle.

- Pilotage de la formation

55 enseignants permanents interviennent dans le cycle DEEA étudiant, dont 39 titulaires (professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture) sur la totalité du corps enseignant permanent de l'école qui compte 64 enseignants dont 36 architectes. L'implication dans la recherche concerne le tiers d'entre eux, ce qui est assez bon et en progression. Le cycle DEEA en formation continue implique 23 enseignants permanents. Les éléments du dossier ne permettent pas d'évaluer le contenu des enseignements assurés et le volume horaire effectif de chaque enseignant dans le cycle DEEA, d'autant que la plupart interviennent dans les deux cycles.

Le fonctionnement de l'équipe pédagogique est satisfaisant, avec des coordonnateurs désignés pour chaque semestre et un travail de co-construction pluridisciplinaire des enseignements. Le support administratif est assuré par la direction des études et des formations (DEF) qui emploie 11 personnes et a été réorganisée en 2013 pour optimiser son efficacité.

La commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) joue effectivement le rôle d'élaboration et de suivi des programmes qui lui est confié par le décret du 8 mars 1978 modifié, comme le montrent les différents points qu'elle a traités en 2013-2014. Ses réunions suivent un ordre du jour précis, les différents sujets sont introduits par des rapporteurs désignés et des groupes de travail sont créés. Les coordonnateurs de semestre assurent également un suivi de la formation.

Une évaluation générale des enseignements a été menée en 2011-2012. Elle a fait l'objet d'un rapport détaillé et débouché sur des pistes d'amélioration. Au-delà de cet exercice mené il y a trois ans, l'évaluation n'est faite chaque semestre que sur demande des enseignants, d'une promotion d'étudiants ou de l'école. Dans l'état, ce système ne garantit pas l'émergence de tous les problèmes, la vérification de l'atteinte des objectifs pédagogiques et au final l'amélioration continue.

Les recommandations formulées par l'AERES en 2012 n'ont été que très partiellement suivies. Le développement de l'ouverture internationale pour le cycle DEEA reste insuffisant et le dispositif d'évaluation mené en 2011-2012 n'a pas été pérennisé. L'ENSAL a corrigé l'un des points faibles alors identifiés : une inadaptation entre temps de travail et résultats attendus pour ce qui concerne le projet. S'agissant de l'implication des enseignants dans le suivi des stages, une équipe (GPS) a été constituée, mais il n'existe pas d'implication générale du corps enseignant.

Le dossier fourni résulte d'un exercice d'autoévaluation conséquent qui a été conduit par la CPR sous forme d'un travail collaboratif qui a impliqué un nombre important d'enseignants et de personnels administratifs d'avril à juin 2014. L'école n'hésite pas à pointer les insuffisances qui ont été analysées. Elle s'interroge sur la fréquence des autoévaluations. Ces autoévaluations sont cependant indispensables pour dégager des pistes de progrès. On pourrait envisager un système permanent de tableau de bord pour faciliter leur mise en œuvre.

Le dossier est bien structuré selon le plan proposé. Il expose très clairement l'ensemble des questions posées. Malgré quelques manques, les annexes sont assez fournies et bien reliées à l'exposé du dossier.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) du diplôme DEEA établie par le ministère de la culture et de la communication reste provisoire depuis 2014 et non encore validée par le collège des directeurs des ENSA, elle n'est pas publiée au RNCP. Elle ne reprend pas les objectifs de compétence propres au DEEA tels que les a définis l'école. L'annexe descriptive au diplôme (ADD) est complète et conforme au modèle EUROPASS. Toutefois les compétences détaillées à l'item 4.2 (conception des réalisations architecturales, conduite d'une analyse urbaine, élaborer des projets simplifiés) ne sont pas celles qui ont été définies pour le DEEA mais celles d'un architecte HMONP telles que définies par la directive européenne n°2005/36/CE modifiée en 2013 sur la reconnaissance des qualifications des professions réglementées.

Points forts :

- Définition par l'école d'objectifs de compétence pour le cycle.
- Qualité du corps enseignant.
- Pertinence de l'interdisciplinarité et de la place accordée au projet et co-construction des enseignements.
- Attractivité de l'école.
- Accès au diplôme par la formation continue.
- Qualité de l'autoévaluation.
- Bonne conception du rapport d'études final.
- Intérêt de la sensibilisation aux responsabilités éthiques et sociétales.
- Conception pertinente des options obligatoires au choix.

Points faibles :

- Compétences en langues et ouverture internationale insuffisantes.
- Faible implication du corps enseignant pour les stages et manque d'ouverture socioprofessionnelle.
- Dispositif d'évaluation des enseignements non systématique.
- Faible ouverture sociale du recrutement.
- Faiblesse des collaborations pédagogiques avec le monde universitaire et scientifique lyonnais.
- Compétences des diplômés à vérifier (stagiaires de la formation continue, exigences d'entrée en cycle DEA).
- Présence peu apparente du développement durable (environnement, écologie, énergies, etc.).

Recommandations pour l'établissement :

La formation DEEA de l'ENSAL est de bonne qualité. Les objectifs de compétences à atteindre ont été clairement définis par l'école.

Le cursus permet un apprentissage progressif du projet. Il est assuré par une équipe d'enseignants de bon niveau qui travaillent de façon pluridisciplinaire. Il serait toutefois utile d'ouvrir davantage la formation au monde socioprofessionnel, à l'environnement universitaire et scientifique lyonnais et à l'international.

Malgré une bonne définition de leurs objectifs pédagogiques et de leurs modalités, la politique des stages devrait être revisitée. Leur durée pourrait être augmentée au-delà du minimum réglementaire, leurs modalités d'encadrement devraient être revues pour impliquer davantage d'enseignants dans une appropriation plus collective au-delà des seuls quatre membres du groupement pédagogique des stages. Ceci permettrait également de se mettre en règle en ce qui concerne le maximum réglementaire de seize stagiaires pouvant être suivis simultanément et de rappeler aux enseignants titulaires qu'il s'agit d'une mission statutaire. Cette démarche serait aussi l'occasion de renforcer les approches pré-professionnelles dans le cycle DEEA.

L'enseignement des langues devrait être sensiblement renforcé et être assuré tout au long de chacun des semestres du cycle. La simple obtention du CLES niveau B1 ne répond en effet pas suffisamment au niveau des exigences

professionnelles et scientifiques actuelles. Ceci devrait concourir à améliorer l'ouverture internationale du cycle, qui est reconnue insuffisante. Le dispositif pourrait être complété par la proposition de voyages d'études à l'étranger, d'étude d'ouvrages en anglais et, en lien avec la recommandation précédente, de stages à l'international. Des mobilités étudiantes sur un semestre pourraient également être envisagées.

L'évaluation des enseignements devrait être rendue systématique pour tous les enseignements selon un dispositif permanent permettant de vérifier que les objectifs pédagogiques sont atteints. Des évaluations faites sur la seule base du volontariat ne permettent pas de faire émerger tous les problèmes et des enquêtes complètes réalisées seulement tous les cinq ans ne peuvent déboucher sur un processus d'amélioration continue.

Les tests d'admission mériteraient d'être revus. Le niveau important de culture générale qu'ils supposent de la part des candidats peut en effet être l'une des causes de la faible ouverture sociale observée dans les promotions étudiantes.

Les collaborations pédagogiques avec le monde universitaire et scientifique lyonnais demanderaient à être développées dès le cycle DEEA. Cela permettrait de bénéficier des importantes ressources du pôle lyonnais au sein de la COMUE Université de Lyon, qui pourraient être utiles notamment pour renforcer l'enseignement des langues. Cela permettrait également une meilleure immersion des étudiants du cycle dans le monde universitaire, et ainsi ouvrir des débouchés au DEEA au-delà du cycle DEA.

L'exercice de définition des objectifs propres réalisé pour le cycle DEEA mériterait d'être poursuivi, d'une part pour s'assurer que les compétences acquises par les diplômés correspondent bien aux exigences de l'entrée en cycle DEA, et d'autre part pour vérifier que les compétences détenues par les diplômés par la voie de la formation continue sont les mêmes que celles des diplômés par la voie étudiante. Cela mettrait également l'école en situation, le moment venu, de se tenir prête à l'ouverture de l'accès au diplôme DEEA par la VAE.

Les questions énergétiques, écologiques et environnementales, et d'une façon générale les approches du développement durable, pourraient être plus explicitement présentes.

Observations de l'établissement

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE **'ARCHITECTURE** LYON

Vaulx-en-Velin, le 21 septembre 2015

Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur formations et diplômés
Haut Conseil pour l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur

La Directrice,
Nathalie Mezureux
04.78.79.50.70

Objet : Observations de la Directrice de l'Ensai sur le rapport d'évaluation de la formation conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA).

Monsieur le Directeur,

Notre établissement a pris connaissance du rapport d'évaluation de la formation conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA) de l'ENSAL transmis le 17 juillet dernier par le HCERES. Je vous remercie, ainsi que les experts du HCERES, pour ce rapport positif et je souligne, à cette occasion, que la démarche d'évaluation est véritablement considérée dans notre établissement comme un accompagnement de nos démarches d'amélioration continue.

Les analyses et conclusions du rapport constituent un support de référence pour planifier les évolutions à venir alors même que la demande d'accréditation de l'établissement est en préparation, pour l'ensemble de son offre de formation. Dans ce cadre, il peut être souligné que depuis 2012, seuls les diplômes nationaux (DEEA et DEA) étaient soumis à l'évaluation de l'AERES, puis du HCERES, raison pour laquelle le diplôme d'études en architecture et ingénierie (DEAI), diplôme d'établissement, n'a pas fait l'objet d'un dossier d'autoévaluation. Le dossier d'accréditation de l'établissement déposé le 15 septembre dernier selon les nouvelles modalités d'accréditation telles que définies par l'arrêté interministériel du 15 avril 2015, comportera en revanche l'ensemble de l'offre de formation de l'ENSAL.

Avec plus de 2000 demandes pour 105 places en première année, l'ENSAL est une école attractive et sélective, accueillant entre 65 et 75% de bacheliers de la filière scientifique sur la période évaluée. Dans ce rapport, nous reconnaissons à la fois les caractéristiques durables de son offre de formation et les effets positifs des évolutions récentes qui ont été conduites, parmi lesquelles :

- l'attractivité au plan national,
- la qualité du corps enseignant,
- l'engagement collectif au service de l'autoévaluation,
- la dynamique d'amélioration continue des formations,

- l'engagement dans la formation continue diplômante
- la volonté de caractériser les compétences acquises dans ces formations.

Deux sujets d'ordre réglementaire abordés dans le rapport méritent une précision :

1. La fiche RNCP relative au DEEA, fait état de compétences pour parties comparables à celles des formations de DEA et HMONP. Nous confirmons cette volonté, car il s'agit de garantir, à travers l'ensemble des cycles d'études conduisant *in fine* au diplôme autorisant le port du titre d'architecte, l'acquisition des connaissances, aptitudes et compétences mentionnées au 2) de l'article 46 de la directive 2005/36/ CE du 7 septembre 2005, obligation mentionnée dans l'arrêté interministériel du 15 avril 2015¹. Ces compétences sont visées dès le premier cycle, elles sont développées jusqu'à un certain stade et complétées, notamment par des mises en situation plus complexes lors des cycles suivants.
2. Le diplôme d'architecte n'est, en effet, pas accessible par la validation des acquis de l'expérience en raison de la réglementation française propre à cette profession. C'est un sujet sur lequel l'établissement ne peut agir aujourd'hui. Cependant la promotion sociale dans les métiers de l'architecture fait l'objet d'une volonté forte à l'ENSAL, qui trouve sa traduction dans une offre de formation continue diplômante, fondée sur la validation des acquis professionnels et des conditions d'admission conduites conformément à l'article R672 du code de l'éducation.

Plusieurs points faibles et recommandations contenus dans le rapport d'évaluation et fondés sur notre autoévaluation feront l'objet de mises en œuvre sans délais. En effet, plusieurs points d'évolution figurent au programme de la future offre de formation de l'ENSAL :

- La rénovation du processus d'admission, dans lequel a été supprimé le test pluridisciplinaire au profit d'un entretien oral après sélection à partir des notes du dossier scolaire.
- L'enseignement des langues et des mises en situation à l'international seront fortement développés.
- Les périodes de stage obligatoire seront toutes doublées et l'engagement des enseignants titulaires dans le suivi des stages est systématisé.
- Des collaborations pédagogiques et scientifiques nouvelles et structurées seront développées avec les établissements du site universitaire Lyonnais ; ce qui ne fait pas obstacle aux collaborations multiples et ponctuelles qui ont toujours été développées à l'initiative des enseignants et chercheurs, en effet sous mentionnées dans notre autoévaluation.

D'autres points faibles et recommandations contenues dans le rapport d'évaluation appellent des remarques :

- L'ouverture sociale des promotions peut être mesurée à partir des observations conduites par l'établissement montrant que 45% des étudiants admis proviennent de catégories socio-professionnelles hors des cadres et assimilés, 30% des étudiants étant boursiers. L'établissement est attentif à la progression de ces indicateurs.

¹ Extrait de l'article 3 de l'arrêté du 15 avril 2015 fixant les modalités d'accréditation des écoles d'architecture :
 (...En outre, le dossier d'accréditation expose les conditions dans lesquelles la stratégie de formation de l'établissement assure : ...une offre de formation de premier et de deuxième cycle des études d'architecture maintenant un équilibre entre les aspects théoriques et pratiques de la formation en architecture et garantissant au moins l'acquisition des connaissances, aptitudes et compétences mentionnées au 2) de l'article 46 de la directive 2005/36/ CE du 7 septembre 2005 susvisée ;

- La procédure d'évaluation des enseignements à l'ENSAL est non systématique car fondée sur le principe selon lequel la prise de conscience de l'enseignant responsable d'enseignement ou d'unités d'enseignement est le principal moteur des évolutions à conduire. Considérant que seule une évaluation des enseignements dont les résultats sont pris en compte est utile, elle est fondée sur le volontariat à partir d'un appel annuel dans lequel la volonté des enseignants, des étudiants et de l'institution est entendue.
- La vérification des compétences des diplômés de la formation continue par rapport aux diplômés de la voie étudiante est établie grâce à l'organisation harmonisée des jurys de cycle et de projet de fin d'études. Malgré les contenus d'enseignement différenciés en raison de leur présence alternante à l'école, les stagiaires en formation continue bénéficient du même encadrement d'enseignants et chercheurs qualifiés que les étudiants de formation initiale. Leurs jurys sont composés avec les mêmes obligations, comportant la présence de professeurs HDR, la présence de jurés tournant d'un jury à l'autre (FI-FC), et le traitement concomitant des décisions lors du jury d'école final. En outre, l'ensemble des projets de fin d'études (FI et FC) donne lieu à un prix annuel organisé en partenariat avec la ville de Lyon, autour d'un jury professionnel où siègent des architectes de haute renommée, lors duquel les projets des diplômés issus de la formation continue concourent à place égale et recueillent régulièrement le prix annuel.
- La présence du développement durable est peu apparente dans le dossier d'autoévaluation mais elle fait l'objet de nombreux développements pédagogiques et scientifiques à différents niveaux : pratique d'expériences d'éco construction aux Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau, enseignement spécifique des ambiances (énergie-thermique-acoustique), projets relatifs au patrimoine et à la réutilisation d'édifices, expériences en situation sur l'innovation sociale, innovation pédagogique.

Au-delà de sa volonté de progression, l'établissement se projette à travers quelques évolutions significatives attendues en termes de statuts (enseignants-chercheurs, statut d'établissement) et de conditions immobilières. Ces évolutions pourront permettre d'engager des actions favorisant le niveau de développement attendu de cet établissement dans son environnement territorial et universitaire au sein de la Comue *Université de Lyon* et de la métropole *Grand Lyon* et répondant à la demande grandissante des bacheliers et d'autres étudiants du site pour nos formations.

A travers ces observations je confirme que notre établissement s'emploie à mettre en œuvre une stratégie cohérente avec les points mentionnés dans ce rapport et qui voit sa traduction dans la nouvelle offre de formation de l'établissement déposée pour l'accréditation conjointe du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la période 2016-2021.

La Directrice, Nathalie Mezureux

3, rue Maurice Audin – BP 17069512 Vaulx-en-Velin cedex
Tél. +33 (0)4 78 79 50 50 – fax. +33 (0)4 78 80 40 68
e-mail. ensal@lyon.archi.fr – www.lyon.archi.fr